

Introduction

De l'espace à la dimension spatiale des normes sociales

Vincent Banos



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/gc/2183>

DOI : [10.4000/gc.2183](https://doi.org/10.4000/gc.2183)

ISSN : 2267-6759

Éditeur

L'Harmattan

Édition imprimée

Date de publication : 1 novembre 2009

Pagination : 3-6

ISBN : 978-2-296-10357-3

ISSN : 1165-0354

Référence électronique

Vincent Banos, « Introduction », *Géographie et cultures* [En ligne], 72 | 2009, mis en ligne le 06 mai 2013, consulté le 22 mars 2021. URL : <http://journals.openedition.org/gc/2183> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/gc.2183>

Ce document a été généré automatiquement le 22 mars 2021.

Introduction

De l'espace à la dimension spatiale des normes sociales

Vincent Banos

- 1 Depuis la fin des années 1970, les sciences sociales hésitent à parler d'un essoufflement, d'un dépassement ou d'une radicalisation de la modernité tout en semblant s'accorder sur la perte de légitimité des modèles transmis et la rupture des appartenances sociales. L'aspiration de chacun à se réaliser et les luttes pour la reconnaissance des droits culturels (Touraine, 2005) accompagneraient le long déclin des institutions, des anciennes sécurités et autres figures de la normalité (Dubet, 2002). Celles-ci perdent leur force d'évidence, les « fictions » de cohérence qu'elles offraient se dissipent, et le sujet doit construire sa propre biographie, avec ses chances mais également ses dangers et ses ambivalences, dans une relative confusion des normes sociales (Beck, 2001). Ces incertitudes autour de la définition et de la mise en pratique des manières d'être et d'agir à l'intérieur d'une collectivité rendent plus difficile la négociation d'un ordre à peu près reconnu par tous (Bourdin *et al.*, 2006), mais elles invitent aussi à repenser le statut des normes sociales et le rôle de l'espace.
- 2 Les théories sociales de la première modernité ont largement cherché à résoudre le paradoxe fondamental de l'autonomisation des individus et de leur intégration dans un ensemble plus ou moins stable et fonctionnel, en insistant sur l'intériorisation, par le biais des institutions, des contraintes et des attentes sociales. Elles ont ainsi inventé l'idée de société (Bauman, 2005) et, ce faisant, ont généré de nouvelles sacralités (la Nation, le territoire, le droit...), dissimulé la production normative derrière des abstractions surplombantes (la morale, la culture, les rapports de production...) et renvoyé le changement au rang de processus exogène ou d'illusion (Castoriadis, 1975). Les mœurs et les conduites des individus dépendent de la place qu'ils occupent dans ce système organisé et hiérarchisé, flanqué d'un horizon des possibles circonscrit sur un territoire clairement délimité. D'ailleurs, le territoire, outil politique ayant permis d'unifier la société au-delà de ses tensions sociales et culturelles, devient lui-même une norme, le cadre naturel de cette convergence des consciences individuelles et collectives. Quant à l'espace physique, conçu soit comme un relais et un reflet de l'architecture sociale (Halbwachs, 1939), soit comme une extériorité capable de

naturaliser les oppositions de classes (Bourdieu, 1993), il est réduit à un rôle de contenant dans lequel l'ordre social se donne à voir et se légitime davantage qu'il ne s'invente ou s'actualise.

- 3 Pour les théories de l'action et le paradigme pragmatique qui dominent désormais le champ des sciences sociales, ce socle théorique doit être dépassé. Il masquerait le caractère volontaire des sujets, laisserait dans l'ombre le travail d'énonciation des nouveaux collectifs, négligerait l'émergence de normes jugées hier encore périphériques ou transitoires et enfermerait dans des rhétoriques de la dénonciation ou du délitement. L'incomplétude des règles et l'indécidabilité de l'action liées à la contingence des situations, à la réflexivité des acteurs ou au caractère contradictoire des prescriptions incitent, dans le sillage de l'interactionnisme ou des approches régulationnistes, à sortir d'une vision dogmatique des normes sociales. Tout autant qu'une contrainte, elles sont une ressource, un moyen de lire - de manière partielle - le monde mobilisé par les individus pour justifier leurs stratégies et leurs actes (Reynaud, 1991). Les normes sociales apparaissent ainsi travaillées, de manière continue et jamais achevée, au sein de configurations instables et au gré des confrontations et des ajustements d'acteurs. Si cette conception de l'activité normative nécessite de prêter une plus grande attention « aux procédures de la créativité quotidienne » (De Certeau, 1980), on ne saurait ignorer la persistance des logiques de contrôle territorial et l'émergence de dispositifs qui « vampirisent » les institutions pour transformer l'espace en opérateur d'une surveillance généralisée (Foucault, 1975). Savoir décrypter les codes qui définissent le « bon usage des lieux », se positionner par rapport à eux, les instrumentaliser ou s'en affranchir, devient ainsi un facteur de distinction et de hiérarchisation : « *in place* » / « *out of place* » (Cresswell, 1996). L'enjeu n'est donc pas tant d'interpréter la déconstruction des sociétés modernes à l'aune d'un impérialisme du sujet mais d'analyser plus précisément les « épreuves » et la « conflictualité » d'un espace qui, dans toute la prégnance de son dispositif architectural et sémiotique, est celui qui rend possible des actions nouvelles, en en suggérant certaines et en en interdisant d'autres (Lefebvre, 1981). Cela suppose peut-être de développer une conception du changement social plus sensible à la contingence (Rancière, 2009), aux jeux du possible et à la contradiction sociale qui anime les lieux, sans pour autant éluder la genèse de nouvelles pensées normatives, qu'elles soient liées à l'essor des revendications identitaires, à la montée des angoisses écologiques (Claval, 2007) ou à l'extension généralisée des « bonnes pratiques » comme méthodes d'administration des territoires (Devisme et al., 2007). En ce sens, considérer l'espace comme un ensemble de ressources et de contraintes pour les actions individuelles et collectives permettrait de renouveler les termes d'une analyse de l'activité politique conçue comme un travail de production légitime des normes sociales (Lussault, 2007).
- 4 Les géographes ont toujours eu à articuler différentes influences pour affiner leurs compréhensions des « interactions sociales » (Claval, 1973) et « décrypter l'organisation des sociétés » (Frémont et al, 1984) mais, avec le paradigme pragmatique autour duquel semble converger une grande partie de la géographie (Lévy, 1999 ; Séchet et Veschambre, 2006), il émerge des combinatoires, des dialogues et des relectures qui recomposent les champs (inter) disciplinaires. Parce qu'il invite justement à rendre compte des contraintes des usages et de la créativité des acteurs, tout en questionnant la façon dont les variations sont susceptibles ou non de se stabiliser et de se cristalliser, ce numéro spécial de *Géographie et Cultures* consacré à l'examen de la dimension spatiale

- des normes sociales offre l'occasion de mettre en lumière ces nouvelles perspectives et souhaite rappeler leurs intérêts pour comprendre les incertitudes contemporaines.
- 5 Olivier Labussière propose ainsi une relecture originale de l'œuvre de Jean Gottmann en faisant l'hypothèse que l'interprétation dialectique qui en est souvent faite confère aux normes sociales un rôle conservateur et éclipse les réflexions de l'auteur sur l'adaptation des sociétés aux mutations de leur environnement régional et international.
 - 6 Patrice Melé plaide ensuite pour une géographie du droit qui permettrait d'analyser la construction d'ordres juridiques localisés. L'auteur défend l'idée selon laquelle les lois ne sont pas des réalités extérieures aux situations mais une composante de l'espace social actualisée lors de controverses ou de conflits.
 - 7 Dominique Crozat effectue une plongée dans les eaux troubles de l'habitat illégal du département de l'Hérault, livrant ainsi une lecture radicale des processus de production de normes socio-spatiales, entre règlements juridiques, contraintes environnementales et dynamiques de marginalisation.
 - 8 Vincent Veschambre explore les paradoxes actuels de la cristallisation patrimoniale dans un monde mobile à partir d'une réflexion sur les lieux de mémoire. Ce faisant, il souligne les tensions entre la diversification des références mémorielles et l'instrumentalisation, par des groupes dominants, des valeurs consensuelles attachées au patrimoine.
 - 9 Vincent Banos étudie, à l'aune de leurs pratiques spatiales, différentes formes de cohabitation entre des agriculteurs et d'autres usagers d'un territoire rural. Il montre ainsi que l'effectivité et la légitimité de ce travail de redéfinition des modalités du vivre-ensemble seraient notamment liées à la reconnaissance et au maintien, dans les situations d'action, d'une certaine indétermination de sens des lieux.
 - 10 Fabrice Ripoll propose enfin une réflexion sur la production, la circulation et l'appropriation du concept « militant » des AMAP. Son interprétation de ces nouvelles normes d'échange entre consommateurs et producteurs l'amène à constater que même dans les pratiques alternatives, l'ajustement localisé prévaut souvent sur la pureté des idéaux.
 - 11 Le numéro se termine sur un article hors-dossier de Lionel Gauthier qui interroge la durabilité de l'exotisme en analysant la trajectoire des mises en récit de la place Jemaa el-Fna de Marrakech depuis la fin du XIX^e siècle.
-

BIBLIOGRAPHIE

BAUMAN, Zygmunt, 2005, *La société assiégée*, Rodez, Le Rouergue-Chambon, 343 p.

BECK, Ulrich, 2001, *La société du risque*, Paris, Aubier, 523 p.

BOURDIEU, Pierre, 1993, « Effets de lieu », dans Pierre Bourdieu (dir.), *La misère du Monde*, Paris, Seuil, p. 159-167.

- BOURDIN, Alain, Marie-Pierre LEFEUVRE, et Patrice MELE (dir.), 2006, *Les règles du jeu urbain*, Paris, Descartes & Cie, 316 p.
- CASTORIADIS, Cornelius, 1975, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, 540 p.
- CLAVAL, Paul, 1973, *Principes de géographie sociale*, Paris, Génin & Librairies Techniques, 351 p.
- CLAVAL, Paul, 2007, « Passer à l'avenir : le rôle des normes et des horizons d'attente » *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 51, n° 144, p. 347-367.
- CRESSWELL, Tim, 1996, *In Place/Out of Place*, Minneapolis et Londres, University of Minnesota Press, 199 p.
- DE CERTEAU, Michel, 1980, *L'invention du quotidien*, Paris, Union générale des éditions, 374 p.
- DEVISME, Laurent, Marc DUMONT et Élise ROY, 2007, « Le jeu des 'bonnes pratiques' dans les opérations urbaines, entre normes et fabrique locale », *Espaces et Sociétés*, vol. 4, n° 131, p. 15-31.
- DUBET, François, 2002, *Le déclin de l'institution*, Paris, Le Seuil, 421 p.
- FOUCAULT, Michel, 1975, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 318 p.
- FREMONT, Armand, Jacques CHEVALIER, Robert HERIN et Jean RENARD, 1984, *Géographie sociale*, Paris, Masson, 387 p.
- HALBWACHS, Maurice, 1939, « Conscience individuelle et esprit collectif », *American Journal of Sociology*, vol. 44, p. 812-822.
- LEFEBVRE, Henri, 1981 [1974], *La production de l'espace*, Paris, Anthropos, 485 p.
- LEVY, Jacques, 1999, *Le tournant géographique*, Paris, Belin, 398 p.
- LUSSAULT, Michel, 2007, *L'Homme spatial*, Paris, Le Seuil, 364 p.
- RANCIERE, Jacques, 2009, *Et tant pis pour les gens fatigués*, Paris, Amsterdam, 699 p.
- REYNAUD, Jean-Daniel, 1991, « Pour une sociologie de la régulation sociale », *Sociologie et Société*, vol. 23, n° 2, p. 13-26.
- TOURAINÉ, Alain, 2005, *Un nouveau paradigme*, Paris, Fayard, 364 p.
- SECHET, Raymonde et Vincent VESCHAMBRE (dir.), 2006, *Penser et faire la Géographie sociale*, Rennes, PUR, 397 p.

AUTEUR

VINCENT BANOS

Laboratoire Espaces, Nature et Culture UMR 8185-CNRS

v.banos@wanadoo.fr